

« Le photovoltaïque à Bruxelles reste un choix judicieux et rentable »

C'est le message de la nouvelle campagne lancée par Bruxelles Environnement visant à encourager les particuliers à investir dans le photovoltaïque. Grâce au mécanisme des certificats verts, la Région bruxelloise assure un temps de retour sur investissement de maximum sept ans. Cette campagne vise également les entrepreneurs qui ont un rôle crucial à jouer pour informer correctement leurs clients.

Le meilleur moyen pour le maître d'ouvrage de contrer l'augmentation du prix de l'électricité est d'investir dans le photovoltaïque. Selon le principe de compensation (le compteur qui tourne à l'envers), la quantité d'électricité produite par les panneaux sera déduite de la quantité prélevée au réseau.

En outre, la Région bruxelloise récompense les économies de CO₂ liées à la production d'électricité verte via le système des certificats verts. Un certificat vert est une sorte de bon de valeur que le producteur reçoit pour l'électricité verte produite et qu'il peut revendre au fournisseur d'électricité le plus offrant.

Le système assure que l'installation de votre client sera remboursée en 7 ans maximum. Le nombre de certificats verts attribué est proportionnel à la quantité d'électricité verte produite. L'octroi est

garanti pendant une période de 10 ans. Cerise sur le gâteau, la Région bruxelloise offre une prime au photovoltaïque pour un bâtiment neuf passif ou un bâtiment rénové basse énergie.

UN MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS EN BONNE SANTÉ

À Bruxelles, le prix du certificat vert est resté élevé et constant depuis le début du mécanisme (2004), à savoir actuellement 87 €. Cela témoigne d'un bon équilibre entre l'offre en certificats verts (ce qui est octroyé aux producteurs) et la demande des fournisseurs (au travers leur obligation de quotas). La définition des quotas jusqu'en 2025 par la Région de Bruxelles-Capitale permettra de maintenir ce bon équilibre durant encore de nombreuses années. ■

Info : www.bruxellesenvironnement.be/photovoltaïque – www.apere.org

Quelle rentabilité pour 20 m² de panneaux photovoltaïques ?

Un ménage bruxellois moyen consomme 3.000 kWh en électricité par an. Si ce ménage investit dans une installation photovoltaïque qui produit deux tiers de sa consommation, cela représente...

Investissement : 6.250€

Economie sur 25 ans : 10.121€

Amortissement : 6 ans

Rentabilité : 6,93%

Calculez la rentabilité de votre projet à l'aide du simulateur financier photovoltaïque sur

www.bruxelles-renouvelable.be.

GT « Les parqueteurs – Die Parkettverleger » fait peau neuve

2013 sonne l'heure de la relance pour le groupe de travail des parqueteurs. En effet, fin de l'année 2012, de nombreuses interrogations avaient été soulevées quant à l'orientation et les objectifs du GT. Depuis le mois de janvier, le GT repart sur de nouvelles bases avec une nouvelle équipe, composée d'anciens et de nouveaux membres.

Le groupe de travail s'est fixé plusieurs grands objectifs:

- Partager et promouvoir les connaissances et le savoir-faire des professionnels du secteur du parquet auprès du grand public et des autres professionnels de la construction.
- Aider le professionnel à exercer son métier dans les meilleures conditions, que ce soit pour des questions tech-

niques, juridiques, économiques, administratives et sociales.

- Contribuer activement à l'avancée du secteur du parquet (techniques, formations, ...).

UNE NOUVELLE ORGANISATION

Afin d'effectuer un travail productif au sein du GT, sans devoir pour autant délaissier leur propre entreprise, les parqueteurs membres du GT décideront prochainement de modifier la fréquence de leurs réunions et l'organisation interne de ce GT. ■



www.lesparqueteurs.be

Suite à l'apparition d'une asbl dénommée « Les parqueteurs asbl », le Groupe de travail « Les Parqueteurs – Die Parkettverleger » de la FWMB tient à clarifier la situation afin d'éviter toute confusion. Il est important de vous informer que la fédération et son GT ne soutiennent pas les activités et les agissements de cette asbl. Il ne s'agit en aucun cas d'un prolongement de notre groupe de travail. La F.W.M.B détient son propre groupe de travail qui continue, comme depuis de nombreuses années, à travailler avec les partenaires et les professionnels du secteur dans le respect des intérêts de chacun.